



Mairie de FLÉE  
5 rue du Luxembourg  
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01



flee.mairie@outlook.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20240912-65-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024

**ARRETÉ DU MAIRE**

N° 65-2024

## Arrêté prescrivant la numérotation des maisons et des bâtiments

**Le Maire de la commune de FLEE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe.

**Considérant** que la numérotation des habitations, des bâtiments et des sites spécifiques, constitue une mesure de police générale, que seul le maire peut prescrire ;

**Considérant** que les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation des maisons et des bâtiments est exécutée pour la première fois à la charge de la commune ;

**Considérant** qu'en raison de la demande de Monsieur Pargny Damien, il est approprié d'ajouter un numéro de voie, conformément au tableau ci-dessous.

### ARRETE

**Article 1** : il est prescrit la numérotation sur le lieu dit suivant :

Nom et prénom du propriétaire	Numéro de Voie	Nom de Voie	ID Parcelle
Damien PARGNY	1	La Patûre	7201340000E763

Fait à FLEE

Le 10 septembre 2024

Affiché le 12 septembre 2024

Publié le 12 septembre 2024

Le Maire,  
Monique GAULTIER

